

ATSEM (CDD du 28 août 2024 renouvelable jusqu'au 11 juillet 2025)

L'agent territorial spécialisé des écoles maternelles apporte aux enseignants une assistance pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants (à partir de 2 ans). Il.elle prépare et met en état de propreté les locaux et le matériel servant directement aux enfants et participe aux activités .

Sous l'autorité de l'adjoint en charge du service scolaire, du directeur de l'école et du directeur au service enfance jeunesse :

Activités et tâches :

1. Temps scolaires :

- Apporter aux enseignants une assistance pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants :
 - Accueillir les enfants et les parents (portail entrée, bus, périscolaire) ;
 - Déshabiller et habiller les enfants à leur arrivée, aux récréations, à la sieste à la sortie ;
 - Assurer la propreté corporelle des enfants (toilettes, lavage des mains) ;
 - Assister l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques (préparation, surveillance, remise en ordre) ;
 - Préparer, participer à la surveillance de la sieste et refaire les lits ;
- Préparer et mettre en état de propreté les locaux et le matériel servant directement aux enfants :
 - Remise en état des locaux après chaque séance de travail,
 - Remettre en ordre et nettoyer les sols, mobiliers et surfaces vitrées des salles de classe, salle de motricité, locaux destinés aux adultes et locaux communs.

2. Temps périscolaires :

- Participer à la surveillance et à l'accompagnement des temps d'activités périscolaires :
 - Accompagnement des enfants dans les trajets vers les salles communales
 - Surveillance et/ou animation des temps d'activités périscolaires.

Compétences techniques requises :

- Maitriser les techniques d'écoute active, de communication et de l'animation ;
- Maitriser les grands principes de développement physique, moteur et affectif des jeunes enfants ;
- Savoir appliquer les techniques de base de la pédagogie et de la psychologie en rapport avec les jeunes enfants ;
- Maitriser les règles d'hygiène corporelle ;
- Maitriser les postures professionnelles à tenir en cas d'accident, de manifestation allergique, de troubles comportementaux ;
- Maîtriser les règles d'hygiène des locaux, d'utilisation et de stockage des produits.
- Titulaire du CAP petite enfance ou équivalent

Compétences relationnelles requises :

- Être patient, avoir le goût du travail avec les enfants
- Capacité d'adaptation
- Être rigoureux et méthodique
- Être vigilant, attentif et réactif
- Savoir travailler en équipe
- Savoir gérer les situations relationnelles difficiles
- Sens du service public
- Discrétion professionnelle, secret professionnel et devoir de réserve

Conditions d'exercice :

- Temps de travail : mi-temps annualisé (travail certains mercredi)
- Traitement indiciaire catégorie C
- Poste à pourvoir du 28 août au 11 juillet 2025

Renseignement auprès de :

Mme Stéphanie Pallier – Adjointe au Maire - 06 78 91 22 57

Candidatures à adresser :

Par courrier : Mairie 363 rue JM Vianney – 01480 Ars sur Formans

Par mail : mairie@ars-sur-formans.fr